

Actions des associations ARPEJEH et TREMPLIN en faveur des jeunes en situation de handicap

Note d'information du 07 mai 2026 relative au stage de seconde pour les élèves en situation de handicap

Service Académique de l'Ecole Inclusive

Affaire suivie par : Jessica Juvenon-Lemaître, Conseillère Technique Ecole Inclusive

Tél : 06 01 59 42 07

Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

s/c de Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine- Saint-Denis et du Val-de-Marne

Références :

- Bulletin officiel n° 13 du 28 mars 2024
- Note de service du 2-7-2025, mise en œuvre du Plan Avenir
- Décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023, généralisation du stage en 2de générale et technologique

Le **stage obligatoire en fin de seconde** instauré en 2024 pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique, peut être effectué en entreprise, en administration ou en association. Il se déroulera cette année du **15 au 26 juin**.

Deux associations partenaires conventionnées par l'académie de Créteil se mobilisent pour les élèves en situation de handicap :

- ARPEJEH (Accompagner la Réalisation des Projets d'Études de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés)
- TREMPLIN Handicap.

L'association ARPEJEH propose une aide dans la recherche de stages obligatoires dans des entreprises d'accueil en Ile-de-France.

- Les propositions de stages collectifs sont accessibles à l'adresse : <https://actions.arpejih.com/actions/stages>
- Si aucun stage ne semble convenir, il est possible de déposer une candidature spontanée en ligne : <https://www.arpejih.com/candidature/>

L'association TREMPLIN Handicap propose un accompagnement des jeunes en situation de handicap par le biais d'une inscription en ligne : [Ton stage de seconde du 15 au 26 juin 2026 – Lien d'inscription jusqu'au dimanche 31 mai](#).

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces informations aux enseignants.

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
Charles NAIM**